

Reprise des cérémonies religieuses

Communiqué de Mgr Denis MOUTEL
Samedi 23 mai 2020



Par un décret du Journal Officiel de ce samedi 23 mai et un communiqué de presse du ministre de l'intérieur, nous apprenons l'autorisation de la reprise des cérémonies religieuses pour tous les cultes.

Avec les catholiques du diocèse de Saint-Brieuc, nous nous en réjouissons, surtout à l'approche de la grande fête de la Pentecôte que nous préparons activement.

- C'est pour la Pentecôte que nous pourrions nous rassembler nombreux, même si c'est dans plusieurs églises et au cours de plusieurs célébrations.
- La reprise des célébrations est autorisée dès ce dimanche et peut être effective seulement si nous pouvons mettre en œuvre, de façon responsable, les conditions sanitaires demandées.
- Nous pouvons reprendre la célébration des messes en semaine.
- Nous invitons les fidèles à se mobiliser pour rendre possible cette reprise des célébrations dans de bonnes conditions : information et accueil aux portes des églises, autres dispositions pratiques pour la célébration de l'Eucharistie déjà envoyées aux paroisses.

Je fais confiance aux curés des paroisses et aux Equipes d'Animation Paroissiale pour discerner et mettre en œuvre, avec tous les bénévoles, ce qui sera possible et ajusté à chaque situation locale.

J'invite les catholiques du diocèse à préparer les églises mais aussi à se préparer spirituellement à la grande fête de Pentecôte. Il y a toujours en effet un grand ménage à faire dans nos cœurs : sacrement de la réconciliation, attention aux autres, communion portée aux malades, esprit missionnaire renouvelé. C'est avec tout cela et dans l'attente de l'Esprit de Pentecôte que je présiderai, mardi prochain 26 mai à 20h00, la messe chismale qui sera retransmise (RCF et site diocésain).

A Saint-Brieuc, le samedi 23 mars.

+ Denis MOUTEL
évêque de Saint-Brieuc et Tréguier